

Des fausses notes dans l'harmonie financière

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1976)**

Heft 387

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1024002>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Des fausses notes dans l'harmonie financière

Equilibrer les finances fédérales sans toucher aux tâches primordiales de la Confédération : c'est sous ce signe que le Conseil National a trouvé une certaine unité, il y a un peu plus d'une semaine, pour approuver, sans exception, les propositions de sa commission des finances.

Certes, au chapitre de la TVA, notamment, les divergences entre les Etats et le National sont encore manifestes, là où la Chambre du peuple s'en tient aux taux d'imposition proposés par le Conseil fédéral. Certes, les milieux des arts et métiers ont, une fois de plus, donné de la voix contre le système prévu (plan sous la forme de contre-propositions fermes, balayées au vote : en une première étape, votation en mars 1977 sur l'initiative socialiste sur l'impôt sur la richesse et sur le nouvel article constitutionnel sur l'harmonisation fiscale; puis relèvement, à titre transitoire, des taux de l'Icha; et enfin reprise de la réforme fiscale en automne 1977 après étude des possibilités de joindre à l'introduction de la TVA une claire répartition des tâches de la Confédération et des cantons). Mais on n'a voulu retenir de ces passes d'armes financières que le climat général de bonne volonté, né des résolutions prises par les quatre fractions représentées au gouvernement.

A y regarder de plus près cependant ce tableau idyllique est trompeur.

Témoin ces minutes critiques du débat parlementaire qui ont vu un H. Hubacher développer, au nom du groupe socialiste, une motion qui paraissait bénigne au premier abord. Le président du PSS demandait en substance que des garanties lui soient données que la politique d'économies et d'équilibre budgétaire soit conçue sans que soient remis en question les acquis sociaux fixés dans la législation, ni les développements de la politique sociale prévus dans les grandes lignes gouvernementales.

Voilà des garanties qui, au vu des déclarations multiples enregistrées ces derniers temps, auraient pu être données sans autre. Et M. Chevallaz de souligner en effet aussitôt qu'un démantèlement de la politique sociale n'était en aucune façon à l'ordre du jour ! La motion est pourtant maintenue... et au vote, elle est refusée par le National par 58 voix contre 57 !

Quel crédit ajouter aux déclarations lénifiantes du chef du Département des finances et quels sont les projets réels des partis de droite en matière de politique sociale ?

voir, et cependant le travailleur communiste n'a jamais pensé à cesser de travailler dans le seul but de ne pas grossir les profits.»

Si je comprends bien, l'idéal serait même que là aussi, il « aspire » et devienne PDG d'Oerlikon ou de Nestlé, à tout le moins membre du conseil d'administration de ces honorables entreprises. De même, dans certains milieux chrétiens, partant du point de vue que la violence et la guerre sont les conséquences de notre nature pécheresse; que le chrétien se doit d'assumer cette sienne condition de pécheur; on condamne également l'objection de conscience (voir à ce sujet le factum du pasteur Chavannes, paru voici quelques années aux « Cahiers de la Renaissance vaudoise ») — ce qui m'a toujours fait penser que ces milieux devraient aller jusqu'au bout de leur pensée, et puisque la concupiscence est elle aussi, de toute évidence, la conséquence de notre condition de pécheurs, demander la création d'un service complémentaire féminin, à faire dans des maisons de plaisir, salons de massage et autres lieux, qui permettraient aux jeunes chrétiennes d'assumer... etc.

Mais trêve de plaisanteries !

A droite, on taxe volontiers de communiste toute attitude mettant en question les différentes institutions établies. Le pacifisme, notamment, serait « inspiré par Moscou » (et peut-être payé !). On voit ici combien la droite se trompe : ce sont plutôt les adversaires des objecteurs, les adversaires du service civil international, les adversaires de la non-violence qui sont inspirés par l'Est. Et il ne serait pas étonnant qu'on découvre demain que le lieutenant-colonel Cincera émergeait aux fonds secrets russes — tout comme le colonel Jeanmaire — à moins que ce ne soit aux fonds secrets chinois : les Chinois encouragent beaucoup, comme on sait, le militarisme suisse, dans le même temps que les communistes nord-coréens soutiennent financièrement une partie de la presse bourgeoise — grâce à l'argent retiré du commerce de la drogue.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Désertions

Je lis avec un vif intérêt, dans la « Voix ouvrière » du 30 novembre, un article repris du « Lavoratore » tessinois et consacré à l'objection de conscience :

« Selon moi, écrit le journaliste tessinois Giuletti, un objecteur de conscience ne peut être communiste (actif et engagé) de même qu'un communiste ne peut pas être objecteur de conscience ».

Et pourquoi, je vous prie ?

« D'abord, parce que le droit à l'objection de

conscience est un droit de caractère libéral et individuel et non pas de caractère collectif. »

Et « parce qu'un communiste ne déserte pas... »

L'armée est un instrument de pouvoir, c'est vrai, mais c'est une raison de plus pour être dans son sein et même pour « aspirer » selon l'expression consacrée en Suisse de même qu'il doit faire carrière dans l'école, dans la police, les chemins de fer (quel méli-mélo !), les institutions d'Etat, la fonction publique, la magistrature qui sont, à des degrés divers, des instruments du pouvoir.

Et Giuletti d'ajouter :

« L'entreprise aussi est un instrument du patron et c'est même l'instrument dont naît tout son pou-

J. C.